

RECU le

01 FEV. 2006

Monsieur Philippe MARZOLF
Président
CPDP sur la politique des transports dans
la vallée du Rhône et l'arc languedocien
26 boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON

Le Président

Vos réf. :
Votre interlocuteur :

Réf. : CESR/2005/BL/VG/55 / Tél. : 04 72 59 41.45

Objet : Débat public sur la politique de transport

Charbonnières, le 30 janvier 2006

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 14 décembre dernier, à travers un questionnaire, vous sollicitez mes propositions sur le déroulement du débat public sur la politique transport dans la Vallée du Rhône et l'arc languedocien, que vous êtes chargé d'animer d'avril à juillet prochain.

Notre assemblée s'est exprimée en février 2005 sur ce dossier en réaction au rapport élaboré sous la direction de Monsieur BLANCHET, Inspecteur Général (avis ci-joint). Les réponses à votre questionnaire en découlent donc largement :

1 – Attentes et objectifs du débat

Le débat public doit être un moyen d'apporter l'ensemble des éléments d'une décision urgente pour résoudre la saturation de l'axe. Il ne doit pas aboutir à un nouveau report des décisions à prendre. Ceci passe par une mise en perspective des trafics liés à l'économie locale et régionale, des trafics de transit entre Villefranche et Béziers, et des éléments de prospective à 20 ans en matière de population, d'économie locale et de structuration des territoires.

Le premier objectif doit être la réponse aux besoins économiques et sociaux des territoires du Sud-Est et la mise en évidence des coûts économiques, humains et territoriaux d'une non-décision. Les enjeux en termes d'emplois et de risques de marginalisation de l'espace Sud-Est de la France sont tout particulièrement à mettre en évidence.

La pédagogie du document sera essentielle.

.../...

2 – Problématiques et thématiques à aborder

- Partir d'une vision aménagement du territoire Grand Sud-Est, depuis le nord de Lyon et non pas Valence, comme le proposait le rapport Blanchet, en considérant la logique économique à travers les flux d'échanges au sein de ce Grand Sud-Est.
- Rappeler la demande sociétale allant vers plus de mobilité (consommation, loisirs,...). Il convient d'en faire une estimation prospective corrélée à celle de la population et des activités.
- Poids respectif des déplacements de personnes et de fret.
- Etude sur la saisonnalité du trafic par section, par période, par sens.
- Rappels sur les créneaux de pertinence de chaque mode, leur capacité et leurs modalités de transfert pour les voyageurs et le fret.
- Disposer d'éléments chiffrés et d'hypothèses de financement.

3 – Que doit contenir le dossier d'information

- Scénarios d'évolution des trafics VL, PL, ferroviaires et fluviaux, selon les hypothèses d'évolution du PIB et avec définition très précise des types de trafics considérés. On doit appréhender de quel transit il est question.
- Analyses les plus fines par origine-destination des trafics, pour mettre en évidence le fort degré de captivité de ceux-ci sur l'axe. Les trafics périurbains devront tout particulièrement être analysés.
- Des hypothèses de trafic sur l'axe en fonction de la réalisation totale ou partielle (avec différents cas de figure) des projets prévus en CIADT de décembre 2003.
- Les coûts et modalités de financement des solutions multiples pour pallier la saturation de l'axe A7/A9 (contribuable, usager).
- Les conditions d'élargissement de la RN7 et de la RN113 et leur financement.
- Les conditions de report modal (fer et eau), à détailler beaucoup plus que dans le rapport Blanchet en particulier sur les capacités des réseaux, sur la fiabilité ou sur les types de trafic (distance moyenne parcourue). Quels financements ?
- Les limites de la modulation des péages, compte tenu du volume des flux captifs de l'axe.
- Les mesures actuelles et prospectives de gêne des usagers de l'autoroute et l'analyse comparée de la sécurité sur route nationale et autoroute.
- Les mesures conservatoires en terme de foncier.
- Les conditions de désenclavement des arrière-pays.
- La desserte du port de Fos
- La complémentarité avec les autres axes à engager dans le Grand Sud Est, selon les directions méridiennes comme transversales (ex : Grenoble-Sisteron, décisions du CIADT de décembre 2003, raccordements transversaux).
- Les hypothèses des scénarii fil de l'eau et prospectifs.

Au total, il convient de cerner les enjeux pour définir l'intérêt général, l'enjeu du dossier n'étant pas seulement régional, même s'il faut aussi répondre par ailleurs aux problèmes locaux et régionaux.

.../...

4 – Outils d'information

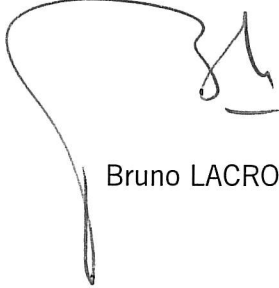
Le CESR aura besoin de 150 dossiers du débat public. Il pourra relayer toute publication par e-mail. Il serait intéressé à présenter un cahier d'acteurs en juillet.

Un site internet interactif est nécessaire (réunion, compte-rendu, dossier, presse...)

Le CESR souhaite des rencontres inter-régionales

Une présentation en Commission sera nécessaire pour élaborer un avis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left and a smaller, more intricate flourish on the right.

Bruno LACROIX